
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 23 août 2017 à 11 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement
Craig Sauvé, conseiller de ville
Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville

MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :

Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

Me Pascale Synnott, secrétaire d'arrondissement
M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur - Aménagement urbain et patrimoine
Mme Daphné Claude, agente de recherche – Division du greffe

À 11 h 02, le maire Benoit Dorais ouvre la séance du conseil d'arrondissement et constate le quorum.

CA17 22 0301

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.01

10.02 - Période de commentaires des élus

Le maire Dorais tient à préciser que la convocation d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement est nécessaire, comme à tous les mois d'août, afin d'assurer le traitement des dossiers administratifs et ainsi assurer la continuité des services aux citoyens. Les dossiers prévus à l'ordre du jour ne comportent donc pas de problématique qui soulèverait une intervention particulière des citoyens. Le maire donne quelques exemples des dossiers prévus à l'ordre du jour tels que ceux comportant un cheminement réglementaire obligatoire avant la séance régulière du conseil d'arrondissement, les mesures de contrôle de la circulation, la tenue des événements du 375^e anniversaire de Montréal, etc.

10.03 - Période de questions et commentaires du public

Aucune question.

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyée par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

CA17 22 0302

Octroi d'un contrat à « Traffic Logix Corp. », au montant de 87 266,02 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'afficheurs de vitesse « CLOUD » (dossier 1177365006)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 87 266,02 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'afficheurs de vitesse « CLOUD », comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à Traffic Logix Corp., pour un montant de 87 266,02 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée à 53 %, soit 46 200 \$, par la ville-centre et à 47 %, soit 41 066,02 \$, par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1177365006

CA17 22 0303

Octroi d'un contrat à « Signalisation Kalitec inc. », au montant de 31 123,73 \$ pour l'approvisionnement, l'installation et l'entretien de panneaux lumineux (dossier 1177365007)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 31 123,73 \$ pour la fourniture et l'installation de signalisation lumineuse, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à Signalisation Kalitec inc., pour un montant de 31 123,73 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée à 66 %, soit 20 500 \$, par la ville-centre et à 34 %, soit 10 623,73 \$, par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1177365007

CA17 22 0304

Octroi d'un contrat à « Traffic Logix Corp. », au montant de 99 844,19 \$, pour l'approvisionnement, l'installation et l'entretien de dos d'âne préfabriqués (dossier 1177365008)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 99 844,19 \$ pour la fourniture et l'installation de ralentisseurs de type « dos d'âne allongé », comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à Traffic Logix Corp., pour un montant de 99 844,19 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée à 33 %, soit 33 300 \$, par la ville-centre et à 67 %, soit 66 544,19 \$, par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1177365008

CA17 22 0305

Autorisation d'une dépense maximale de 307 272,49 \$ et octroi d'un contrat de gré à gré au fournisseur unique Bigbelly Solar Inc. au montant de 293 446,17 \$ pour la fourniture de quarante poubelles à compaction « Bigbelly » alimentées à l'énergie solaire (dossier 1177274004)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 307 272,49 \$ pour la fourniture de quarante poubelles à compaction « Bigbelly » alimentées à l'énergie solaire, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

D'octroyer le contrat à l'entreprise Bigbelly Solar inc. au montant de 293 446,17 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1177274004

CA17 22 0306

Autorisation d'une dépense maximale de 153 388,06 \$ et octroi d'un contrat à Manufacturiers Maadi Inc. au montant de 112 388,06 \$ pour la fabrication et l'installation d'une structure et de panneaux d'affichage, et installation de luminaires pour le projet de « Murale de la solidarité » au Centre Saint-Charles (dossier 1172783003)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 153 388,06 \$ pour la fabrication et l'installation d'une structure et des panneaux d'affichage, et l'installation de luminaires pour le projet de « Murale de la solidarité » au Centre Saint-Charles, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à Manufacturiers Maadi inc., au montant de 112 388,06 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1172783003

CA17 22 0307

Addenda - Reconduction du Contrat de services pour les services animaliers avec patrouille avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, au montant de 93 840 \$, pour la période allant du 1er septembre 2017 au 30 avril 2018 (dossier 1174577001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver la reconduction du contrat de services professionnels avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux au montant de 93 840 \$, laquelle se termine le 30 avril 2018, pour le service de fourrière animale;

D'autoriser une dépense de 93 840 \$ pour les services animaliers de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1174577001

CA17 22 0308**Addenda - Retrait de la contribution financière octroyée le 6 juin 2017 à l'organisme La Chasse-Balcon, au montant de 250 \$ (dossier 1177321004)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De retirer la contribution financière non récurrente totalisant 250 \$ octroyée à l'organisme La Chasse-Balcon, le 6 juin 2017 (CA17 220197);

Et d'annuler cette contribution financière conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1177321004

CA17 22 0309**Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 2 775,91 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1177321008)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 2 775,91 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montants
Centre communautaire des femmes actives	Lancement d'un jeu de société sur Saint-Henri	250 \$
Conseil québécois du Patrimoine vivant	La tenue de l'événement la Chasse-Balcon le 27 mai 2017	250 \$
ACES de Pointe-Saint-Charles	L'achat de matériel	2 275,91 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1177321008

CA17 22 0310**Autorisation d'une dépense maximale de 55 390 \$ et approbation du projet de quartier de l'arrondissement « 375 ans dans mon quartier » dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, en 2017 (dossier 1166901007)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 55 390 \$ pour la réalisation du projet de quartier de l'arrondissement du Sud-Ouest comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

D'approuver le projet de quartier de l'arrondissement « 375 ans dans mon quartier » dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de Montréal, en 2017;

Et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1166901007

CA17 22 0311

Avis de motion et adoption du premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement à certains usages et constructions (dossier 1176347025)

Le conseiller Craig Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement à certains usages et constructions, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement à certains usages et constructions.

Et que la consultation publique requise soit tenue le 13 septembre 2017 à 19 h à la salle du conseil d'arrondissement sise au 815, rue Bel-Air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1176347025

CA17 22 0312

Avis de motion et adoption du premier projet - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de rehausser de 25 mètres à 35 mètres la hauteur de la carte des limites de hauteur du chapitre de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'ilot formé des rues William, Barré, Guy et du prolongement de la rue Lusignan (dossier 1176347022)

La conseillère Anne-Marie Sigouin donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de rehausser de 25 mètres à 35 mètres la hauteur de la carte des limites de hauteur du chapitre de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'ilot formé des rues William, Barré, Guy et du prolongement de la rue Lusignan, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De recommander au conseil municipal l'adoption d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de rehausser de 25 mètres à 35 mètres la hauteur de la carte des limites de hauteur du chapitre de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'ilot formé des rues William, Barré, Guy et du prolongement de la rue Lusignan.

Et que la consultation publique requise soit tenue le 13 septembre 2017 à 19 h à la salle du conseil d'arrondissement sise au 815, rue Bel-Air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1176347022

CA17 22 0313

Adoption - Règlement modifiant le Règlement régissant les ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22004) afin d'autoriser les particuliers à tenir une vente-débarras le troisième samedi des mois de mai à octobre (dossier 1176347020)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 19 juillet 2017;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 19 juillet 2017.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement régissant les ventes débarras sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22004) afin d'autoriser les particuliers à effectuer une vente-débarras le troisième samedi des mois de mai à octobre, qu'il soit numéroté RCA17 22010 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.03 1176347020

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, de réunir pour fins d'études les points 40.04 à 40.05 de l'ordre du jour.

CA17 22 0314

Adoption - Projet particulier de construction afin d'autoriser la construction d'une usine de traitement sur la rue Fernand-Séguin (lot 5 833 314 du cadastre du Québec) dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (dossier 1177580005)

Considérant que l'usage demandé est complémentaire et compatible avec les usages du milieu d'insertion;

Considérant que l'usine demandée constitue un élément-clé de la stratégie de réhabilitation environnementale de cet ancien site d'enfouissement ;

Considérant que le projet favorise la mise en valeur des berges du fleuve Saint-Laurent;

Considérant que l'usine de traitement ne va pas générer plus d'achalandage dans le secteur;

Considérant que les travaux à venir sur l'enveloppe du bâtiment et les espaces extérieurs seront analysés ultérieurement en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019);

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 14 février 2017;

Considérant la consultation publique tenue le 23 mai 2017;

Considérant que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire contenues au second projet de résolution n'ont fait l'objet d'aucune demande valide de la part des personnes intéressées afin qu'un projet de résolution qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution CA05 220322 autorisant un projet de construction d'un stade de soccer et l'aménagement des plateaux sportifs extérieurs dans le Technoparc du Sud-Ouest;

D'adopter, en vertu du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003), une résolution autorisant un projet de construction d'une usine de traitement sur la rue Fernand-Séguin, sur le lot 5 833 314 du cadastre du Québec, dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), selon les conditions énumérées ci-dessous et malgré la réglementation d'urbanisme applicable :

- Autoriser l'usage E.7(1) - Usine de traitement ;
- Autoriser un taux d'implantation minimal de 22 %;
- Permettre de déroger aux articles 561 et 594.1, concernant l'utilisation de matériaux de pavage bitumineux pour les aires de circulation et de chargement;
- Exiger, le dépôt d'un plan d'aménagement paysager dans le cadre de l'approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), démontrant les mesures compensatoires pour réduire les nuisances liées à l'usine de traitement et maximiser le verdissement du terrain;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux de construction visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.04 1177580005

CA17 22 0315

Adoption - Projet particulier de construction d'un immeuble situé au 280, rue de la Montagne - Développement de la Montagne (dossier 1176347011)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 16 mai 2017;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution à la séance du conseil d'arrondissement du 6 juin 2017;

Considérant la consultation publique tenue le 28 juin 2017;

Considérant que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire contenues au second projet de résolution n'ont fait l'objet d'aucune demande valide de la part des personnes intéressées afin qu'un projet de résolution qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2);

Considérant que le demandeur s'engage à :

- verser la somme compensatoire de près de 500 000 \$ au Fonds de compensation pour la réalisation de logements sociaux et communautaires;
- fournir 20 % du nombre total de logements en logement abordable privé, déterminé en fonction des cibles prévues annuellement par la Direction de l'habitation, le tout en respect du Plan d'action local en matière d'inclusion de logements sociaux, communautaires et abordables.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant un projet de construction au 280, rue de la Montagne, sur le lot 1 852 843, selon les autorisations énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

- Autoriser la démolition du bâtiment existant actuellement sur le lot;
- Autoriser l'usage H.7 et interdire l'usage I.3 pour l'ensemble de l'immeuble;
- Autoriser l'usage café-terrasse en plein air sur le lot au niveau du rez-de-chaussée, face à la rue du Séminaire;
- Autoriser une hauteur maximale de 25 mètres;
- Autoriser une densité maximale de 5.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.05 1176347011

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les points 40.06 à 40.08 de l'ordre du jour.

CA17 22 0316**Ordonnances - Événements publics (dossier 1176748003)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Embellissons le Sud-Ouest	Parc Madeleine-Parent	26 août 2017 de 13 h à 16 h 30
Visite archéologique Griffintown	Parc de la Pointe-des-Seigneurs Parc du Bassin-à-Gravier Tour d'aiguillage Wellington (1230 rue Smith) Rue Peel, entre les rues Notre-Dame Ouest et William	26 août 2017 de 9 h 30 à 16 h
Eid Prayer 2	Parc Vinet	1 ^{er} septembre 2017 de 8 h à 12 h
Inauguration du square Saint-Patrick	Square Saint-Patrick	2 septembre 2017 de 17 h à 19 h
Dehors les musiciens!	Parc du Bonheur-d'Occasion	2 septembre 2017 de 12 h à 20 h 3 septembre 2017 de 11 h à 20 h
Fête de la rentrée	Parc Saint-Jean-de-Matha Parc Curé-Albert-Arnold	8 septembre 2017 (remis au 11 septembre 2017 en cas de pluie) de 9 h 15 à 13 h 15
Pique-nique familial	Parc Campbell-Ouest	8 septembre 2017 de 15 h à 17 h 30
Projet de quartier, Inauguration - Commémoration des maisons des Anciens combattants	Intersection des rues Angers et Holy Cross Rue Holy Cross, de la rue Angers jusqu'au 1620, rue Holy Cross Ruelle entre les rues Holy Cross et De Sève	10 septembre 2017 de 11 h à 12 h 30
BBQ Corporatif CGI	Parc Oscar-Peterson	7 septembre 2017 (remis au 12 septembre 2017 en cas de pluie) de 11 h à 14 h
Épluchette/ gala du CJE Sud-Ouest	Ruelle Marin, entre les avenues Walker et Marin	14 septembre 2017 de 16 h à 19 h
Inauguration du Parc de l'Encan	Parc de l'Encan Rue Workman, entre la rue du Dominion et le boulevard Georges-Vanier Rue du Dominion, entre les rues Delisle et Notre-Dame Ouest	16 septembre 2017 de 14 h à 18 h
Projection de film - Griffintown	Parc du Bassin-à-Gravier	16 septembre 2017 (remis au 17 septembre 2017 en cas de pluie) de 19 h à 21 h
Tournoi de pétanque Knox / Famille en action	Carré d'Hibernia	16 septembre 2017 (remis au 23 septembre 2017 en cas de pluie) de 12 h à 20 h

Fête des compatriotes	Parc Angrignon (site La clairière)	16 septembre 2017 de 10 h à 18 h
Inauguration legs - Histoire et mémoire de mon quartier	Parc Saint-Gabriel	17 septembre 2017 de 10 h à 18 h
Park(ing) day	815, rue Bel-Air	22 septembre 2017 de 10 h à 16 h
Une journée de chien!	Parc Angrignon (aire d'exercice canin)	23 septembre 2017 de 11 h à 15 h
Course populaire du parc Angrignon	Parc Angrignon	1 ^{er} octobre 2017 de 8 h à 14 h
Parade Défiler l'Histoire	Site de DARE-DARE situé à l'angle des avenues Atwater, Greene et de la rue Doré Parade sur trottoir avec fanfare selon le trajet suivant : départ du Parc Vinet (esplanade du Centre Culturel Georges-Vanier); Sur Vinet, vers le nord, direction Saint-Jacques (Parc d'Iberville); Arrêt de 30 minutes au Parc d'Iberville; Sur Vinet, vers le sud, direction Lionel-Groulx; Sur Lionel-Groulx, vers l'Ouest, direction Charlevoix; Sur Charlevoix, vers le Sud, direction Workman; Sur Workman, vers l'ouest, direction Rose-De-Lima; Sur Rose-De-Lima, vers le sud, direction Sainte-Émilie; Sur Sainte-Émilie, vers l'est, jusqu'au sentier du parc de l'école Victor-Rousselot (axe nord de la rue Bérard) pour rejoindre la rue Doré; arrivée au site de DARE-DARE situé à l'angle de la rue Doré et des avenues Greene et Atwater.	30 septembre 2017 (remis au 1 ^{er} octobre 2017 en cas de pluie) de 10 h à 19 h 30

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.06 1176748003

CA17 22 0317

Ordonnances - Autorisation pour la réalisation de deux murales permanentes sur les deux bâtiments situés au 6700, rue Hurteau et au 6545, rue Dumas, le long de la ruelle verte (dossier 1177366010)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), deux ordonnances autorisant la réalisation et l'entretien de deux murales permanentes sur deux immeubles situés au 6700, rue Hurteau et au 6545, rue Dumas, dans le but de contrer la prolifération de graffitis;

Et d'exiger l'apposition, sur les murales, d'un produit protecteur contre les graffitis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.07 1177366010

CA17 22 0318

Addenda - Ordonnances modifiant la date de l'événement « Les trois journées italiennes », du 29 septembre au 1^{er} octobre 2017, de 11 h à 21 h, au parc Garneau et sur les espaces de stationnement en face du 6409, boulevard Monk (dossier 1176748002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement « Les trois journées italiennes » du 29 septembre au 1^{er} octobre 2017, au parc Garneau et sur les espaces de stationnement SQ 357 à SQ 360

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.08 1176748002

CA17 22 0319

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction des immeubles situés au 1600, rue Ottawa - Lot C-1 - Les Bassins du Nouveau Havre (dossier 1174824015)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Guy Favreau, architecte, déposés et estampillés en date du 7 juillet 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction des immeubles situés au 1600, rue Ottawa - Lot C-1 - Les Bassins du Nouveau Havre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.09 1174824015

CA17 22 0320

Opération cadastrale - Frais de parc de 40 640 \$ - Réunion des lots 2 537 428 et 2 537 430 situés au 6309, rue Hamilton (dossier 1177366008)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accepter la somme de 40 640 \$ à des fins de parc, que le propriétaire des lots 2 537 428 et 2 537 430 du cadastre du Québec situés au 6309, rue Hamilton, doit transmettre à la Ville en satisfaction de l'article 6 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et de l'article 3.1 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (14-027), équivalant à 10 % de la valeur réelle des lots 2 537 428 et 2 537 430 du cadastre du Québec;

Et d'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.10 1177366008

CA17 22 0321

Approbation de la nomination de madame Tonia Di Guglielmo en qualité de directrice de la Direction des services administratifs de l'arrondissement du Sud-Ouest à compter du 18 septembre 2017 (dossier 1175106003)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver la nomination de madame Tonia Di Guglielmo, en qualité de directrice de la Direction des services administratifs de l'arrondissement du Sud-Ouest à compter du 18 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1175106003

CA17 22 0322

Approbation de la nomination de monsieur Claude Dubois en qualité de directeur de la Direction des travaux publics de l'arrondissement du Sud-Ouest à compter du 25 septembre 2017 (dossier 1175106002)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Approuver la nomination de monsieur Claude Dubois en qualité de directeur de la Direction des travaux publics de l'arrondissement du Sud-Ouest à compter du 25 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.02 1175106002

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucune question.

À 11 h 14, l'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Pascale Synnott
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017.

Initiales Pascale Synnott